



MAIRIE D'HANGEST-EN-SANTERRE

17, Place du Jeu de Paume

80134 HANGEST-EN-SANTERRE

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 SEPTEMBRE 2025**

Nbre en exercice : 15

Nbre de présents : 10

Nbre de votants : 12

L'An Deux vingt-cinq, le dix-huit septembre à VINGT heures TRENTÉ, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique et ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick JUBERT, Maire.

Présents :

Messieurs JUBERT - MAZINGUE- DAMAY- BREUX- DURAND

Mesdames BENNEZON-BERTOUX-DESJARDINS- LEBLOND-DESARDILLERS

Excusés :

Mme VILBERT

Mme RONCIERE

Mme COTTINET

Mr PARENT donne pouvoir à Mr JUBERT

Mr MERCIER donne pouvoir à Mr MAZINGUE

Madame Magalie BENNEZON est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait un retour sur le procès-verbal du 19 juin 2025.

Aucune remarque de la part des Élus. Approuvé à l'unanimité.

- **Délibérer pour valider le recrutement d'un agent contractuel de remplacement au service espaces verts**

Après le départ de Mr VILBERT Nicolas, la commune a déposé sur le site emploi territorial, une déclaration de vacance d'emploi pour recruter un adjoint technique. Sur l'ensemble des 20 candidatures reçues, la commission avait retenu quatre personnes extérieures au village et quatre personnes de la commune. Lors des entretiens d'embauche, sur les quatre personnes extérieures, une seule s'est présentée. Suite à la commission du personnel qui s'est réunie le 9 septembre, Monsieur le Maire propose de sursoir pour le moment à l'embauche d'un adjoint technique et de prolonger le contrat de Monsieur TALLET Johnny qui habite la commune et qui est actuellement en poste. Un contrat de 35 h pour accroissement temporaire d'activité est proposé pour une période d'un an, du 12 octobre 2025 au 12 octobre 2026. Il sera rémunéré sur la base d'un indice brut 367 majoré 366.

Après échanges de vues et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

Mr MAZINGUE tient à souligner le contentement du Conseil Municipal par rapport au travail fourni par la nouvelle équipe d'agents municipaux.

▪ **Valider le choix du prestataire pour le repas des aînés**

Comme chaque année, la commune organise le repas des aînés de 65 ans et plus. La date retenue est le 19 octobre 2025. La boucherie CROSNIER propose un menu à 40 € service compris.

Le menu est le suivant :

Soupe de champagne

Amuses bouches

Ficelle aux poireaux et saint jacques

Suprême de volaille farci sauce cèpes

Salade, fromage

Café gourmand

Champagne

Ludo Bonnières d'Harbonnières animera le repas.

Les personnes accompagnantes les ayants droits doivent donner un chèque de 40 €/personne à l'ordre du Trésor Public.

Mr le Maire demande aux élus si on reconduit la gratuité du repas pour les élus.

Après échanges de vues et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour valider la prestation de Mr CROSNIER et la reconduction de la gratuité du repas pour les élus.

▪ **Délibérer pour fixer le prix du repas des aînés du 19 Octobre 2025, et prévoir l'organisation**

Après échanges de vues et en avoir délibéré les Membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité le tarif de 40 € pour le repas des aînés.

Seront présents pour la mise en place : Mesdames BENNEZON, BERTOUX et DESARDILLIER
Messieurs MAZINGUE, DURAND, MERCIER et JUBERT
Rendez-vous à la salle des fêtes à 14H00 pour les préparatifs.

▪ **Valider le prestataire pour le colis des aînés**

Monsieur le Maire propose de travailler avec le même prestataire que l'an passé : SAS LOU BERRET
Il a été comptabilisé 58 couples et 79 individuels. Il est précisé que le colis est offert aux personnes inscrites sur la liste électorale.

Tarif : 24.90€ pour les individuels et 38.90 € pour les couples, identique aux deux années précédentes.
Après échanges de vues et en avoir délibéré, les élus, à l'unanimité, valident la prestation de SAS LOU BERRET pour les colis des aînés.

▪ **Valider le principe du recrutement de deux services civiques « solidarité seniors »**

Monsieur le Maire rappelle que l'an passé, les deux services civiques recrutés ont mené à bien les missions confiées, et de ce fait, il propose de renouveler l'action cette année en recrutant deux nouveaux services civiques.

La mission est de 8 mois avec un reste à charge pour la commune est de 114.85€/personne/mois.

L'année dernière, le SC2S, organisme en faveur de la solidarité senior a pris en charge 50%, de ce fait cela a coûté 998.80€ à la commune, pour les 8 mois pour deux emplois civiques. Monsieur le Maire ne sait pas encore, pour le moment, si le SC2S renouvelle son aide, cette année. L'indemnité de base reste identique.

Monsieur le Maire rappelle que Mme DELPLANQUE de la CCALN, se charge du recrutement. Mr MERCIER Johann sera le tuteur. Les emplois civiques concernent les 18 à 25 ans.

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les élus, à l'unanimité valident le principe de recrutement de deux services civiques « solidarité seniors ».

▪ **Délibérer pour fixer le prix du repas du 13 Juillet et le montant pour l'encaissement des sommes correspondantes perçues par le club de football**

Monsieur le Maire rappelle que pour le 13 juillet, la commune a fait appel à un prestataire extérieur pour le repas. C'est l'association du Club de foot qui s'est chargée de l'encaissement des repas. Il y a eu 223 repas servis. Prix de vente : 9€ soit 2007€. Le club de football doit donc reverser cette somme à la commune. Un titre de recette sera émis à l'association.

Après échanges de vues et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'encaissement de 2007€ perçus par le club de football.

▪ **Délibérer pour la demande de subvention exceptionnelle du club des coureurs hangestoix, pour l'organisation du trail nocturne du 25 Octobre**

Mr le Maire fait lecture du courrier reçu par l'association les LCH. L'association sollicite une subvention exceptionnelle de 200 € pour l'organisation du trail nocturne du 25 octobre 2025 (ravitaillement). Mme BENNEZON rappelle qu'un euro est reversé au profit de l'association Gustave Roussy pour Octobre Rose, par inscription.

Mme BENNEZON et Mme BERTOUT se retirent du vote.

Après échanges de vues et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la subvention exceptionnelle de 200€ à l'association les Coureurs Hangestoix pour l'organisation de leur trail.

▪ **Délibérer pour le recrutement d'un agent en emploi permanent au service périscolaire**

DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT LORSQUE LA QUOTITE DE TEMPS DE TRAVAIL EST INFÉRIEURE A 50 % D'UN TEMPS COMPLET

Le Conseil Municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-5° ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- la création à compter du 1^{er} octobre 2025 d'un emploi permanent d'un agent contractuel cantine et garderie relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet à raison de 16 heures hebdomadaires.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'un an (*maximum 3 ans*). Ce poste sera occupée par Mme RENARD Sabrina, née le 14 octobre 1991. Mme RENARD recevra une rémunération mensuelle sur la base de l'indice brut 347, majoré 366.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

- **Délibérer pour l'annulation de la délibération du 16 Janvier 2025 portant suppression d'un poste d'adjoint administratif de 1ère classe**

Après échanges de vue et en avoir délibéré les Membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité l'annulation de la délibération du 16 Janvier 2025 portant suppression d'un poste d'adjoint administratif de 1ère classe.

- **Délibérer pour valider la modification de la Décision Modificative n°1**

Après échanges de vue et en avoir délibéré les Membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité la modification de la Décision Modificative n°1, comme suit et annule la délibération du 19 juin 2025.

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT		
D 615231 : Entretien et réparations sur voiries		10 500,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		10 500,00 €
D 739221 : FNGIR		82 394,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		82 394,00 €
D 65888 : Autres charges diverses de gestion courante	92 894,00 €	
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	92 894,00 €	
Total	92 894,00 €	92 894,00 €
INVESTISSEMENT		
D 2088 : Autres immobilisations incorporelles	6 600,00 €	
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	6 600,00 €	
D 2152 : Installations de voirie		4 500,00 €
D 2183 : Matériel informatique		1 500,00 €
D 2188 : Autres immobilisations corporelles		600,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		6 600,00 €
Total	6 600,00 €	6 600,00 €
Total Général	0,00 €	

- **Délibérer pour valider le montant de remboursement correspondant au préjudice subi pour la destruction de mobilier urbain et de trottoir, Rue de Plessier**

Suite à un accident, Mr LASSIETTE Cédric, a dégradé le mobilier urbain devant la boucherie, rue de Plessier. Le montant des réparations s'élève à 2710.44 €. Celui-ci s'engage à rembourser ces frais. Un titre de recette sera émis à Mr LASSIETTE Cédric.

Après échanges de vue et en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité la somme de 2710.44€ pour le remboursement de Mr LASSIETTE Cédric, correspondant au préjudice subi pour la destruction de mobilier urbain et de trottoir, Rue de Plessier.

- **Délibérer pour autoriser Mr le Maire à signer la Convention Territoriale Globale 2026 - 2029 (CTG)**

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 décembre 2021 et celle du 26 juin 2025,

Vu la convention territoriale globale de services aux familles 2021-2025,

Dans le cadre du partenariat entre les communes et acteurs composant son territoire et la CCALN,

La convention territoriale globale (CTG) est une démarche fondée sur le partenariat avec la CAF de la Somme pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants du territoire. Elle a pour objectif d'organiser concrètement l'offre globale de services des CAF (petite enfance, jeunesse, parentalité, logement, accès aux droits, etc.) de manière structurée et priorisée.

Le CTG est un engagement pour agir au service des familles dont la plus-value repose en quatre points :

- Le partage des enjeux du territoire ;
- La coordination des actions ;
- L'optimisation des moyens et des efforts de service ;
- Une action plus lisible pour les habitants.

La CTG devient le contrat d'engagement politique entre les collectivités et la CAF. Elle propose également de nouvelles modalités financières remplaçant celle des contrats enfance jeunesse (CEJ) au fur et à mesure de leur renouvellement.

La CTG actuelle du territoire de la CCALN a été signée en décembre 2021 pour une durée de quatre ans, elle arrivera donc à son terme, le 31 décembre 2025.

Elle a été conclue entre la CAF de la Somme, la CCALN et les communes ou regroupements de communes éligibles au bonus territoire (collectivités ou SISCO proposant des équipements financés par la CAF de la Somme), tels que :

Mézières-en-Santerre, Hangest-en-Santerre, Moreuil, SISCO du RPI de la Luce, Arvillers, Jumel, Louvrechy, Site en Val de Noye, Ailly sur Noye et Rouvrel (par avenant signé en août 2024).

Afin de procéder au renouvellement de la CTG du territoire, une Conférence des Maires a été organisée le mardi 6 mai 2025, en présence notamment d'une représentante de la CAF de la Somme, permettant la présentation des différentes thématiques du document.

De plus, des réunions ont été organisées entre le 22 mai 2025 et le 4 juin 2025 dans le but d'affiner l'écriture des neuf fiches actions thématiques de la prochaine CTG.

Les fiches actions thématiques sont :

- Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants ;

- Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités périscolaires et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, et l'épanouissement des enfants ;
- Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes ;
- Soutenir les parents dans l'exercice de leur parentalité ;
- Optimiser la coopération et l'animation de la vie sociale ;
- Formaliser une stratégie d'accès aux droits et aux services ;
- Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles ;
- Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap ;
- Favoriser l'innovation et la transition écologique

Les communes ou regroupements de la commune éligibles au bonus territoire (collectivité ou SISCO proposant des équipements financés par la CAF de la Somme) cités précédemment et signataires de la CTG 2021-2025, sont également appelés à délibérer pour accepter et signer la Convention Territoriale Globale de Services aux Familles 2026-2029.

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Autorise le Maire, à signer la Convention Territoriale Globale des services aux familles 2026-2029 avec la Caf de la Somme.

- **Autoriser Mr le Maire à signer l'avenant à la convention de mise à disposition de personnel de la CCALN, pour renfort du service périscolaire**

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de prendre un renfort à la cantine chaque midi. Suite au départ de Mme Aline VAN OVERLOOP, il propose de recruter Mme Aurore DUPONT. Un avenant à la convention de mise à disposition de personnel CCALN, pour renfort du service périscolaire, nous a été envoyé pour signature, par la CCALN.

Après échanges de vues et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer l'avenant à la convention de mise à disposition de personnel de la CCALN, pour renfort du service périscolaire.

(Convention en pièce jointe)

- **Délibérer pour fixer les tarifs du repas champêtre du 7 septembre 2025 et valider le montant pour l'encaissement**

Monsieur le Maire rappelle que le dimanche 7 septembre 2025, la commune a organisé le repas champêtre. Afin de pouvoir encaisser les chèques des participants, il propose de délibérer sur le montant encaissé. Il rappelle les tarifs :

14€ /adulte et 8€/ enfant de 3 à 11 ans

115 repas. Montant encaissé : 1402€

Après échanges de vues et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le tarif de 14€ /adulte et 8€/ enfant de 3 à 11 ans et l'encaissement de 1402€.

- **Délibérer pour une subvention exceptionnelle à l'association « Les Amis de l'école » concernant le repas champêtre et le repas des Aînés**

Afin de rembourser l'association les Amis de l'école (champagne et digestifs pour le repas des aînés, compléments pour le repas champêtre) de la somme de 780.64€, Mme DESARDILLER demande de valider une subvention exceptionnelle.

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les élus, à l'unanimité valident la subvention exceptionnelle de 780.64 € à l'association les Amis de l'école.

- **Etudier le projet de convention de stérilisation des chats errants avec l'association « Animalove »**

Monsieur le Maire a rencontré Mme PECOURT, habitante d'Hangest-en-Santerre, Présidente de l'association AnimaLove, qui propose à la commune de faire une convention pour la stérilisation des chats errants du village.

Mr le Maire demande un accord de principe pour l'étude de cette convention, et recevoir Mme PECOURT pour en discuter.

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les élus, à l'unanimité, donnent leur accord pour que Mr le Maire rencontre Mme PECOURT afin d'étudier le projet de convention. Ce projet sera étudié par le conseil municipal, à la suite de cet échange.

- **Décider de la continuité de la plateforme de déchets-Verts**

Lors de la commission « déchets verts » du Conseil communautaire, il a été noté que depuis 2017, aucune convention pour la plateforme d'Hangest n'existait. De ce fait, la commission propose qu'à partir du 1^{er} octobre 2025, la CICALN ne prenne plus en charge le transport des déchets verts de la plateforme vers la déchetterie.

Dans cette expectativa, Mr le Maire a demandé un devis aux Ets SOREL : 25€/tonne

260 tonnes sont transportés soit une estimation de 6500€/an

Mr le Maire questionne le Conseil Municipal sur la pertinence ou non de maintenir la plateforme.

L'idée est de trouver une solution plus économique pour la maintenir.

QUESTIONS DIVERSES

Mr le Maire donne quelques informations sur des travaux réalisés dans la commune cet été :

- Nettoyage de la toiture de l'église a été réalisé par les Ets COTTARD
- Mise en place du dernier meuble dans la classe des CM
- Installation des tables de pique-nique au city-stade
- Remplacement de l'ensemble des ordinateurs de l'école, sauf celui de la classe des cours élémentaires, récent.
- Monsieur le Maire regrette la faible affluence aux portes ouvertes du périscolaire, du 6 septembre
- Mr le Maire informe qu'il réunira la commission éolienne le 29 septembre 2025

- Monsieur le Maire informe les élus de la visite du sénateur DEMILLY le vendredi 19 septembre 2025, les élus seront les bienvenus
- Monsieur le Maire informe que le chantier d'isolation extérieure du bâtiment de la poste va démarrer le 29 septembre 2025

Séance levée à 23H00.

Prochaine séance le jeudi 23 octobre 2025 à 20H30.